Catalogne & Ile-de-France

De l'utilité des Régions d'Europe à Bruxelles



exemple d'une région européenne qui décide de sa politique éducative en affirmant une forte présence à Bruxelles

La Catalogne est, historiquement, parmi les 17 Communautés autonomes d'Espagne. l'une des plus dynamiques, avec des compétences très vastes matière politique, économique, éducative et de recherche. Ses pouvoirs législatifs lui permettent, les comme autres régions autonomes d'Espagne, de peser à tous les niveaux du système éducatif catalan. Sa représentation permanente à Bruxelles et ses relations avec les régions d'Europe n'en sont que plus actives et attentives. Mireia Solé Llort. Directrice de la Délégation du Gouvernement de la Catalogne auprès de l'Union Européenne s'en explique.

Les compétences de la région en matière d'éducation

« Les régions européennes installées de façon permanente à Bruxelles peuvent influencer les décisions communautaires de différentes manières. D'un côté, elles sont représentées au Comité des régions* qui joue un rôle consultatif auprès des institutions avec un pouvoir législatif. Outre les sessions plénières où sont adoptés les avis et les résolutions, il est important de suivre l'évolution travaux des différentes commissions, notamment celles liées à la culture, l'éducation et la recherche. Le système espagnol veut que tous les six mois une région (ou Comunidad Autónoma), représente le reste des 17 régions, en participant au Conseil et aux groupes de travail. De la même façon, les régions espagnoles participent au processus de comitologie** à travers un système très similaire.

intégralement En exercant pouvoirs législatifs réalementaires et la fonction exécutive. la Generalitat (Gouvernement de Catalogne) établit ses politiques propres dans les domaines de l'enseignement obligatoire, non-obligatoire, post-obligatoire et universitaire. compétences exclusives comprennent notamment l'élaboration des programmes éducatifs du premier réalementation établissements et du professoral : l'inspection l'évaluation interne du système éducatif. l'innovation

recherche, les expérimentations éducatives et la formation continue. Par ailleurs, la Generalitat exerce ses compétences exclusives sur la normalisation linguistique de la langue catalane, très présente dans le système éducatif, ce qui permet aux enfants de la région d'être complètement bilingues, en catalan et en espagnol, à un âge très précoce, sans préjudice pour leur langue maternelle. matière d'enseignement supérieur. la région exerce aussi des compétences exclusives, notamment sur la programmation et la coordination du système universitaire catalan, la coordination des procédures d'accès à l'université, le cadre juridique des titres propres, ainsi que la réglementation et la gestion du système de bourses.



Une dynamique de réseaux avec les autres régions d'Europe

La Catalogne est membre de deux réseaux régionaux en matière d'apprentissage tout au long de la vie : l'Association européenne d'autorités régionales et locales pour l'apprentissage permanent (EARLALL), qui regroupe des régions européennes de plus de 10 pays, et la Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et Formation(FREREF), avecune forte présence des régions françaises, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Lorraine et Rhône-Alpes. Ces réseaux organisent souvent des conférences et des réunions comme ce fut le cas en septembre 2009, avec l'université d'été co-organisée avec la FREREF à Barcelone sur le thème : Apprendre tout au long de la vie et politiques régionales : quelles réponses face à la crise? »

La Catalogne est une région

très active dans la coopération interrégionale grâce à des relations spéciales avec d'autres régions européennes, et notamment des régions aux compétences législatives, comme la Flandre en Belgique, avec laquelle le Gouvernement catalan a signé récemment un accord de coopération.

Par ailleurs, la Catalogne fait partie des organisations de coopération régionale comme les Quatre moteurs pour l'Europe*** avec le Bade-Wurtemberg (Allemagne), la Lombardie (Italie) et Rhône-Alpes, qui s'engagent pour les échanges scolaires, universitaires et de formation professionnelle. Dans ce dernier domaine, la Catalogne a des accords de coopération avec la Toscane en Italie, le Pays de Galles et la région Midi-Pyrénées.

Enfin, la Catalogne fait aussi partie de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée avec les régions espagnoles d'Aragon et des Îles Baléares et les régions françaises du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées. De la même manière, elle fait partie de la Communauté de travail des Pyrénées qui a mis sur pied une Commission spécifique « Formation et Recherche ».

Mireia Solé Llort

Directrice de la Délégation du Gouvernement de la Catalogne auprès de l'Union Européenne.

* Le Comité des régions

Dans le cadre du traité de Maastricht, le Comité des régions, organe consultatif, a été mis en place en 1994 pour donner une voix aux citoyens par le biais de leurs collectivités territoriales. La Commission européenne et le Conseil de l'Union ont obligation de le consulter chaque fois que des nouvelles propositions engagent le rôle du local ou du régional, notamment en matière d'éducation et de formation

**système utilisé par les Etats membres pour contrôler la Commission européenne quand celle-ci adopte des mesures d'exécution dans le cadre de la législation communautaire.

***4 moteurs pour l'Europe : http://www.4motors.eu/



L'Ile-de-France :

la région qui s'est dotée d'une politique européenne ambitieuse, aime rappeler son soutien au succès des programmes de mobilité Erasmus et Leonardo da Vinci.

La région accorde 23 millions d'euros par an à ces actions et nous dit l'importance que représente pour elle sa présence à Bruxelles, pour un dialogue direct avec les institutions européennes et sa participation à l'élaboration des grandes décisions européennes.

Françoise Chotard, directrice Ile-De-France Europe:

« Notre structure permanente à Bruxelles: «Ile-de-France Europe» représente le Conseil régional d'Ile-de-France compétent pour les lycées, l'apprentissage et la formation professionnelle, mais également les conseils généraux de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et du Val-de-Marne, compétents pour les collèges. Si l'Union européenne n'a qu'une compétence d'appui en matière d'éducation et de formation, elle joue un rôle primordial pour la mobilité européenne de ces publics. Or les collectivités territoriales sont, dans de nombreux pays européens, des acteurs incontournables de la mobilité. A titre d'exemple, la Région Ile-de-France consacre 23 millions d'euros par an à cette politique. En complétant les aides européennes et en offrant un accompagnement aux bénéficiaires, les régions ont un effet multiplicateur considérable, contribuant grandement succès des programmes européens de mobilité qu'Erasmus et Leonardo da Vinci.



Ile-de-France Europe

Tout l'enjeu pour nous est de faire reconnaître ce rôle au niveau européen. Ce message commence à être entendu, comme en atteste le lancement de Comenius Regio. »

Lancés fin 2008, et soutenus par un budget annuel de 16 millions d'euros. les partenariats Comenius Regio vont favoriser la coopération régionale dans le domaine de l'enseignement scolaire et les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre des régions et des villes d'Europe.

La région Ile-de-France. force de proposition réseaux

« Nous travaillons en premier lieu avec la Commission européenne qui a le pouvoir d'initiative et formule les propositions pour les futurs programmes. Avec des représentants du Conseil régional d'Ile-de-France. nous avons ainsi rencontré récemment des

responsables de la Commission.

afin de leur présenter le dispositif régional Eurostart qui permet, à la fois, en utilisant et complétant le programme Leonardo da Vinci, de faire bénéficier les apprentis d'une année scolaire de mobilité européenne. Les députés européens sont également des interlocuteurs privilégiés puisqu'ils peuvent être de très bons relais de nos points de vue. llen est de même pour les membres du Comité des régions, organe représentation politique de l'ensemble des collectivités territoriales européennes. Nous entretenons enfin de très bonnes relations avec la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.

Nous travaillons tout naturellement avec les autres représentations des régions françaises et européennes, tant pour trouver des partenaires dans le cadre de projets européens que pour influencer plus activement les institutions européennes.»

Et l'après 2013 ?

«Il n'y a pas encore de discussions formelles sur le futur programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, post 2013. Il faudra pour cela attendre 2011 et l'adoption par la Commission européenne de ses propositions législatives. La réflexion cependant d'ores et déjà débuté et nous faisons en sorte d'y apporter notre contribution. A ce titre, la Commission européenne a lancé une consultation sur la mobilité des jeunes au mois de juillet 2009. Nos collectivités mandantes. comme nombreuses autres, ne rateront pas cette occasion de faire entendre leur voix ».

> Françoise CHOTARD

Directrice - Ile-de-France-Europe Représentation de l'Ile-de-France à Bruxelles



